



Cabinet du Ministre chargé des Transports

Paris, le 30 septembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aménagement de l'autoroute A9 : Thierry MARIANI confirme la réalisation du projet déclaré d'utilité publique en 2007

Au cœur du débat depuis plusieurs années, **la question de l'aménagement du tronçon d'autoroute A9 traversant Montpellier, a été tranchée ce matin par Thierry MARIANI ministre chargé des Transports**, lors de son déplacement à Montpellier.

Thierry MARIANI s'était rendu à Montpellier, en mai dernier, pour lancer la concertation publique qui s'est tenue sur le sujet du 15 juin au 15 juillet au niveau local. Tirant le bilan de cette concertation, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Thierry MARIANI ont décidé de confirmer la réalisation du projet déclaré d'utilité publique en 2007. Le projet retenu consiste à doubler l'autoroute A9 par une autoroute à 2x3 voies sur une distance de 23 km dont 12 km en tracé totalement neuf. Parallèlement, l'autoroute A9 actuelle sera transformée en boulevard urbain dans sa traversée de l'agglomération de Montpellier.

« La décision prise aujourd'hui apparait être le seul choix de nature à répondre aux attentes et besoins exprimés majoritairement, en particulier pour remédier aux problèmes de sécurité et de congestion soulevée depuis de nombreuses années. Elle répond pleinement au consensus qui s'est dégagé lors de la concertation sur l'urgence à agir » a déclaré Thierry MARIANI

Les travaux d'aménagement seront pris en charge par la société ASF, concessionnaire de l'autoroute A9, à laquelle il a été demandé d'engager sans attendre les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération inscrite dans son contrat de concession.

Le nouveau tracé de ce tronçon de l'autoroute A9 sera mis en service d'ici 2017. Pendant cette période et dans les meilleurs délais, des mesures seront prises pour améliorer les conditions de sécurité sur l'axe existant telles que la réduction des vitesses. La plus grande attention sera portée à l'insertion environnementale du projet, à la résorption des nuisances phoniques, à la protection des riverains ainsi qu'à une minimisation des impacts cumulés avec le projet de contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier.

Contact presse :

Cabinet de Thierry Mariani : Marion LAMURE

01 40 81 71 66

Préfecture de l'Hérault : Florian JENNY

04 67 61 61 25